

Département de Mayotte
Communauté des Communes du Centre-Ouest

**EXTRAIT DE LA DELIBERATION N° 37 DU 02 EPTEMBRE 2017 PORTANT
DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Nombre

De conseillers en exercice : 38

De Présents : 6

De Votants : 6

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la CCCO le 02/09/2017 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/08/2017 suivant les articles L. 2121-11 et -12 et L.2121-12 alinéas 3 et 4 du CGCT.

Présents :

ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, HAROUNA Zaidani, MADI Said, YOUSOUFOU Soulaïmana, ABDOU-MADI Sandati,

Absents :

AHMED Fatima, ALI Fatima, ALI-MALOU ASSANI Assani, BACAR Inchatï Soillihi, CHANFI Dahabia, HADIDAR Mohamed El-amine, KAMARDINE Mansour, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moillim, MVOULANA Chakila Laila, SAID Mohamed, SAINDOU Dhoiriffa, AHMED Aida, DOUKAINI Kamaria, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Atoumani, ANTOINE Ibrahim Salim, ABDOU COLO Nassuhati, AHMED-COMBO Ali, ABDOU Mikidachi, BAMANA Anchya, HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDALLAH Said.

Le conseil communautaire de la CCCO s'est réuni le samedi 2 septembre 2017 à 9 heures 30 minutes dans la salle des délibérations de la mairie de Tsingoni, sur convocation en date du 31 août 2017 adressée par Monsieur Zainoudine ANTOYISSA, Président.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame **ABDOU-MADI Sandati**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Considérant l'avis de la Chambre Régionale des Comptes n°B2017-016 sur le budget 2017 de la Communauté des Communes du Centre-Ouest notifié le 03 août 2017 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1) D'adopter la décision modificative n°2 comme suit :



FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
64111 – Rémun. princip. pers. Titulaire	-25 000.00	73111 – Taxes foncières et d'habitation	701 513.00
64118 – Autres indemnités titulaires.	-9 150.00	7411 – Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	-918 662.00
6554 – Contrib. Aux organismes de regroupement	-306 915.00	002 – Excédent de fonct. reporté	12 541.91
673 – Titres annulés (sur exe. Antérieur)	144 915.52		

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
21 318 – Autres bâtiments publics	7 459.00	1068 – Excédent de fonct. capitalisé	-127 300.00
001 – Solde d'exécution négatif reporté	25 440.00		
2181 (21) – 0 : install.générales, agencement	-7 000.20		
2184 (21) – 0 : Mobilier	-13 000.00		

2) Et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO le 02 septembre 2017.

Fait et délibéré, le 2 septembre 2017



Pour extrait conforme,
Le président



Le Président
de la CC Centre-Ouest,
Zainoudine ANTOYISSA